

## ***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N°04 DU 29 MARS 2019***

L'an deux mille dix-neuf, le vingt neuf mars à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le vingt mars deux mille dix neuf sous la présidence de Monsieur Guy SERVET, Maire

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF.**

Le compte rendu n°01 de la séance du 1<sup>er</sup> février 2019 est modifié de la manière suivante :  
Concernant le paragraphe portant sur un permis de construire avec une toiture terrasse. « La toiture terrasse est interdite par le Plan Local d'Urbanisme de la commune (PLU), ce permis a donc été refusé.

Le compte rendu n°02-2018 de la séance du 28 février 2018 est modifié de la manière suivante :  
1/ Heures supplémentaires pour le personnel technique : déneigement. Il est modifié de la façon suivante : « cette délibération est prise pour le personnel de catégorie B et C, titulaire et non titulaire à temps complet et à temps partiel ».

### **Le 29 mars 2019 à 20h00**

Le Conseil Municipal de la Commune de CHATONNAY s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Guy SERVET, Maire de Châtonnay.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2019**

**Nombre de Conseillers en exercice : 18**

**Présents : 16 Votants : 17**

**Présents : Mrs - Mmes : Guy Servet - Jean Michel Nogueras - Fabienne Chapot - Nicole Tourral - Robert Gonod - Albert Levet - Sonia Colomb - Isabelle Rebillard - Jocelyne Serrano - Stéphane Piolat - Annick Chevallier - Richard Guillaud Rollin - Serge Aknin - Magali Le Divouzet - Michel Buisson - Agnès Rimaud.**

**Pouvoirs : Valérie Le Bideau à Jean Michel Nogueras**

**Absents : Antonio Corsetti**

**Secrétaire de séance : Jocelyne Serrano**

### **ORDRE du jour :**

### **I LES DELIBERATIONS :**

## **1 - FINANCES : Budget Chaufferie - Compte de Gestion du Receveur de l'exercice 2018**

M le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été établie par le Receveur en poste à la Côte Saint André et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Il précise que le Receveur a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation. Il considère l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget et du Compte de Gestion du Receveur,

**Décision : Adopté à l'Unanimité**

## **2 - FINANCES : Budget chaufferie – Approbation du Compte Administratif 2018**

Monsieur GONOD, doyen de l'Assemblée, présente au Conseil Municipal les dépenses et les recettes du Compte Administratif 2018 du budget chaufferie bois en exploitation et en investissement.

Il précise qu'elles sont conformes à la balance du Trésorier.

Il demande d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Chaufferie bois :

Exploitation :

- Dépenses d'exploitation : 36 263,42 € (y compris excédent 2017)
- Recettes d'exploitation : 145 361,26 €(idem)
- Résultat excédentaire de : 109 097,84 €

Investissement :

- Dépenses Investissement : 0,00 € (y compris déficit et excédent 2016)
- Recettes Investissement : 0,00 € (idem)
- Résultat excédentaire de : - 0,00 €

**Décision : Adopté à l'Unanimité**

## **3 - FINANCES : Budget Chaufferie - Détermination et Affectation du Résultat**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Robert Gonod, doyen constate que le résultat en instance d'affectation du fonctionnement du CA 2018 se présente de la manière suivante :

- |  |              |
|--|--------------|
| - Résultat en instance au 31 décembre 2017 : | 21 482,07 €  |
| - Résultat de l'exercice 2018 :              | 87 615,17 €  |
| - Résultat au 31 décembre 2018 :             | 109 097,84 € |

Il propose d'affecter ce résultat ainsi :

- |                           |              |
|---------------------------|--------------|
| - Report d'exploitation : | 109 097,84 € |
|---------------------------|--------------|

**Décision : Adopté à l'Unanimité**

## **4 - FINANCES : Budget Chaufferie - Approbation du Budget Primitif 2019**

M Le Maire présente le Budget Primitif de la chaufferie de l'année 2019 et propose de le voter comme suit :

- Exploitation : 153 323,84 €
- Investissement : 109 681,84 €

Il précise que le Budget de l'exercice 2019 a été fait en conformité avec la nomenclature abrégée M 4.

**Décision : Adopté à l'Unanimité**

## **5 - FINANCES : Budget Principal - Compte de Gestion du Receveur de l'exercice 2018**

M le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été établie par le Receveur en poste à la Côte Saint André et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Il précise que le Receveur a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation. Il considère l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget et du Compte de Gestion du Receveur.

**Décision : Adopté à l'Unanimité**

## **6 - FINANCES : Budget principal – Approbation du Compte Administratif 2018**

Monsieur GONOD, doyen de l'Assemblée, présente au Conseil Municipal les dépenses et les recettes du Compte Administratif 2018 du budget principal en exploitation et en investissement.

Il précise qu'elles sont conformes à la balance du Trésorier.

Il demande d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Principal :

- Dépenses de fonctionnement :	914 934, 89 €
- Recettes de fonctionnement :	1 443 729, 04 €
	+ 0,00 € Excédent 2017
	+ <u>63 582,06 €</u> Excédent assainissement
	1 507 311,10 €

- Résultat excédentaire de : 592 376,21 €

- Dépenses Investissement :	490 497, 15 €
- Recettes Investissement :	620 497, 38 €
	+ 1 545 707,14 Excédent 2017
	+ 234 407,06 € Excédent assainissement
	- <u>10 734,49 €</u> Déficit assainissement
	2 389 877,09 €

- Résultat excédentaire de : 1 899 379,94 €

**Décision : Adopté à l'Unanimité**

## **7 - FINANCES : Budget principal - Détermination et Affectation du Résultat**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Robert Gonod, doyen constate que le résultat en instance d'affectation du fonctionnement du CA 2017 se présente de la manière suivante :

- Résultat en instance au 31 décembre 2017 :	0,00 €
- Excédent reporté eau :	63 528,06 €
- Résultat de l'exercice 2018 :	528 794,15 €
- Résultat au 31 décembre 2018 :	592 322,21 €

M Gonod propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Report en fonctionnement :	20 000,00 €
- Report en investissement :	572 322,21 €

**Décision : Adopté à l'Unanimité**

## **8 - FINANCES : Budget Principal- Approbation du Budget Primitif 2019**

Monsieur le Maire présente le contenu du Budget Primitif 2019 de la commune et propose de l'arrêter et l'adopter comme suit :

- Fonctionnement : 1 452 212,06 €
- Investissement : 2 688 571,56 €

Il précise que le Budget de l'exercice 2019a été fait en conformité avec la nomenclature abrégée M 14.

**Décision : Adopté à l'Unanimité**

## **9 - FINANCES : Vote des taux d'imposition des 3 taxes pour 2019**

Monsieur le Maire propose de ne pas changer les taux et de fixer ainsi le taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 10,05 %
- Foncier bâti : 16,67 %
- Foncier non bâti : 52,52 %

**Décision : Adopté à l'Unanimité**

## **10 - FINANCES : Subvention exceptionnelle à la gendarmerie pour un rassemblement sportif**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de la gendarmerie qui sollicite une subvention exceptionnelle afin que 2 gendarmes du groupement de gendarmerie d'HEYRIEUX / ST JEAN DE BOURNAY puissent participer à un rassemblement sportif en Hollande.

Il propose que la Commune participe à ce financement à hauteur de 200.00 €.

**Décision : Adopté à l'Unanimité**

## **11 -FINANCES : Subvention exceptionnelle au Club cycliste Châtonnay – Ste Anne sur Gervonde**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande émanant du club cycliste CHATONNAY - STE ANNE/GERVONDE pour solliciter une subvention exceptionnelle afin de financer l'achat de tenues cyclistes pour leurs membres.

Il propose que la Commune participe à ce financement à hauteur de 700.00 €.

**Décision : Adopté à l'Unanimité**

## **12 - FINANCES : Budget principal – Admission en non valeur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des créances n'ont pu être recouvrées par la Trésorerie de LA COTE ST ANDRE.

Ces créances concernent :

- des factures d'eau et d'assainissement collectif non réglées (suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de ST JEAN DE BOURNAY) pour un total de 2 962.10 €,
- des loyers impayés relatifs à un appartement de la commune pour un total de 1 524.45 € suite à un recouvrement infructueux de la Trésorerie de LA COTE ST ANDRE.

Soit un total de 4 486,55 €.

**Décision : Adopté à l'Unanimité**

## **II LES QUESTIONS DIVERSES :**

### **- La fibre optique :**

Le chantier a débuté. Il faut compter six semaines de travaux pour l'implantation d'un Nœud de Raccordement de la fibre Optique (NRO) à la Croix Blanche, et cela a nécessité la cession d'un terrain d'environ 150 m<sup>2</sup> par la commune au Département (parcelle section AC numéro 182). L'objectif de cette réalisation est de déployer un réseau dans tous les foyers. Par conséquent, toutes les habitations doivent être numérotées via un plan d'adressage. La commune a donc signé une convention avec la Poste pour réaliser cette tâche, moyennant la somme de 3 600 €.

### **- Le Chantier de la nouvelle bibliothèque :**

A date d'aujourd'hui, il reste une quinzaine de jours de travaux de maçonnerie : les nouvelles ouvertures sont terminées et la dalle sera coulée prochainement (ferraille + dalle coulée sur place) Pour rappel, la subvention accordée est à hauteur de 40 000 € et Bièvre Isère Communauté fournit le mobilier à hauteur de 35 000 €.

### **- Les travaux du Boulevard :**

Le projet de réaménagement du Boulevard pour la sécurité du village est en attente de formalités dans les services du Département.

Pour rappel, le bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre est le cabinet ICDF (délibération n° 65/2018)

Le montant des travaux est estimé à 470 000 € HT.

### **- La nouvelle organisation du service administratif :**

Suite à la réunion d'adjoints avec la Directrice Générale des Services en date du 05/03/2019, il a été décidé qu'une nouvelle manière de travailler devait être mise en place afin d'améliorer le service à la population :

Lundi 18 mars 2019 : Pour commencer, fermeture de la Mairie pour la réorganisation des bureaux avec :

- Le déplacement du bureau de la comptable dans le bureau destiné aux conseillers face à la porte d'entrée du secrétariat.
- Le déplacement du bureau Accueil-Urbanisme à l'accueil.
- L'accueil à l'entrée devra veiller à filtrer les appels et demander aux administrés de prendre le plus souvent possible des rendez-vous si la personne demandée est déjà occupée. Afin d'aider au mieux la personne à ce poste, un répondeur sera mis en place prochainement.
- Tous les lundis et mercredis après-midi la mairie sera dorénavant fermée.

Monsieur le Maire tient à informer l'assemblée que l'équipe municipale sera tenue au fur et à mesure des changements programmés.

### **- Résultat de l'enquête sur les Ordures Ménagères par la Bièvre Isère Communauté (BIC):**

Mme Nicole Tourral, adjointe et M Stéphane Piolat conseiller délégué prennent la parole.

La Communauté de communes fait les propositions suivantes :

- Ne ramasser dans les hameaux les ordures ménagères que tous les 15 jours sans diminution de la redevance. Les élus présents manifestent leur mécontentement pour l'ensemble du village.

- Collecter les encombrants sur inscription un jeudi par mois.
- Ne plus ramasser les sacs fourre-tout.
- Proposition d'installer un bac jaune en plus au point d'apport volontaire au hameau de Saint Christophe.

L'Assemblée demande à ce que les différents bacs aux points d'apport volontaire soient vidés plus souvent afin d'éviter les débordements.

- **Contentieux avec l'association 4x4 loisirs :**

M le Maire rappelle qu'il a pris un arrêté municipal n°23/2016 qui interdit la circulation des véhicules à moteur sur certains chemins ruraux afin de ne pas les dégrader, pour la sécurité des randonneurs, la protection de la faune et de la flore.

En 2016 le Président de l'association 4x4 Loisirs demande au Tribunal Administratif de Grenoble d'annuler cet arrêté en estimant que ce dernier n'était pas assez argumenté et que cette interdiction n'était pas justifiée.

Après avoir entendu les mémoires de chaque partie et délibéré, le Tribunal Administratif le 12 février 2019, a rejeté la requête de l'association 4x4 Loisirs. Cette dernière a alors deux mois pour faire appel de cette décision à compter du 12 mars 2019.

- **Les élections européennes :**

Il est décidé de passer par les services de la Poste pour les distribuer.

- **Divers :**

- o La Fibre optique : un groupe de travail pour l'adressage est créé : Robert Gonod, Stéphane Piolat, Nicole Tourral, Albert Levet, Amandine L'Evêque, Virginet Served. Ce groupe devra réfléchir sur les anomalies constatées par la Poste dans la numérotation des habitations.
- o Le Conseil Municipal décide que dorénavant les associations se chargeront de monter le matériel communal (podium et ...) sans l'aide des agents techniques. Serge Aknin, conseiller municipal est chargé de les en informer.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le jeudi 9 mai 2019 à 20h00

Fin de la séance : 22h27